

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 21 juillet 2026

Délibération 37/2026

Date de publication : 23 juillet 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 21 juillet 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. AUFFRET A. – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : Mme FAURE-CONORTON (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN) – M. MULLER (procuration donnée à M. MILIN) – Mme MULLER (procuration donnée à Mme PORTIER)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MILIN

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

37/2026 – Vote des subventions communales aux associations

Le budget primitif 2026 de la commune prévoit des crédits pour le versement de subventions aux associations du territoire. Le travail de la commission concernée a abouti aux propositions présentes dans le tableur suivant :

Association / organisme**Commune****Associations sportives et culturelles**

Comité des Fêtes	Rosnoën	1 200€
ESC Cranou	Le Faou	650€
Roz Twirl	Pont-de-Buis	300€
Club du Roz	Rosnoën	150€
Association « sports et loisirs » de Rosnoën	Rosnoën	150€
Tennis Club du Faou	Le Faou	100€
Association de chasse « La Diane »	Rosnoën	150€
Handball club de Pont-de-Buis	Pont-de-Buis	150€
Association « œil du photographe »	Hanvec	150€
Association des anciens combattants	Rosnoën	250€
Musik An Arvorig	Pont-de-Buis	200€
Kaniri Ar Mor	Crozon	380€
Sous-total		3 830€

Etablissements scolaires

Ecole de Rosnoën	Rosnoën	1100€
Ecole Diwan	Le faou	2800€
Sous-total		3 900€

Associations caritatives ou d'aide à la personne

Centre d'information des droits des femmes	Brest	100€
Don du sang du Pays de Daoulas – Le Faou	Daoulas	50€
Enfance et partage	Daoulas	50€
Association club des chênes EHPAD Le Faou	Le Faou	50€
La Soupape	Argol	50€
Radio Evasion Transistoc'h	Le Faou	100€
Sous-total		400€

Total : 8 130€

Avant le vote, Mme MAGUEUR et M. KERNEIS sortent de la salle, en tant que membres d'associations concernées par une subvention.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident de voter les subventions aux associations, à l'unanimité, telles que présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 029-212902407-20260721-37_2026-DE

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. KERNEIS**



**Le secrétaire,
M. MILIN**

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Milin', written in a stylized, cursive manner.